



Rapport de la Commission des finances concernant le préavis n° 54-2010

Demande d'octroi d'un crédit de construction de CHF 3'150'000.- pour la transformation, l'agrandissement et la rénovation de la Maison de Commune, 2^{ème} projet.

Composition Commission des Finances	
Jane Meylan	Membre
Charles Leu	Président
Samuel Droguet	Rapporteur
Cédric Margot	Membre
Philippe Muggli	Membre

Dates des réunions
17 mai 2010
25 mai 2010
1 ^{er} juin 2010

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La commission des finances (COFIN) remercie MM. Jürg Schweizer, Président du Conseil et José Rohrer, Municipal pour leur présence à la séance de lancement du préavis.

La COFIN aurait souhaité échanger avec la commission ad hoc suite à la votation populaire du 7 mars 2010, malheureusement deux de ses membres ont été exclus et les trois autres ont démissionné. Les nouveaux membres n'ayant pas la même connaissance du dossier, il a été plus difficile de partager les avis respectifs.

La COFIN a pris acte que la Municipalité a engagé des frais pour la suite des études, malgré son refus.

Le présent rapport se veut délibérément très concis. Si des conseillers souhaitaient obtenir des informations détaillées, ils pourront se référer au rapport sur le préavis 50-2009. Ce dernier donne beaucoup d'informations restant pour la plupart parfaitement d'actualité.

2. Remarques sur le préavis

La COFIN n'a pas analysé les aspects techniques du préavis, la commission ad hoc étant en charge de les évaluer. Toutefois, il apparaît évident qu'une rénovation complète du bâtiment est nécessaire.

Montant du Préavis : les CHF 3'150'000.- ne sont pas comparables aux CHF 4'222'000.- du préavis précédent. En effet, le montant annoncé est amputé de CHF 300'000.- d'honoraires. Le montant du présent préavis devraient être de CHF 3'450'000.-. De plus, la suppression de la location de containers (CHF 180'000.-) ne représente pas vraiment une économie sur la rénovation/construction de la Maison de Commune.

Calcul de la charge d'intérêt : le calcul présenté par la Municipalité est différent de ce qui se fait habituellement. La moyenne sur 30 ans (CHF 36'750.-) n'avait jamais été utilisée à ce jour. Selon les calculs usuels, la charge d'intérêt pour la première année s'élève à CHF 73'500.- (taux admis également à 3%) et la charge d'investissement à CHF 81'667.-, soit un total de CHF 155'167.-, qui représentent environ 2 points d'impôts.

Investissements : selon le plan du budget 2010 les investissements prévus pour 2010-2011 s'élèvent à 16.1 millions de francs. Avec l'acceptation du présent préavis, le montant est réduit d'environ CHF 800'000.-.

Endettement : la COFIN estime qu'il représentera 13 à 15 millions de francs sans la dette du collège, dont la part de Cugy s'élève à 8 millions.

Marge d'autofinancement : en 2009, elle était d'environ 1 millions de francs, en baisse de CHF 870'000.- par rapport à 2008, ceci malgré des recettes fiscales supérieures aux prévisions. **Une telle marge est insuffisante en relation avec les investissements et l'endettement à venir.**

3. Amendements

La COFIN, soucieuse des finances de la commune, souhaite ouvrir la discussion sur l'amendement suivant:

Amendement

La Maison de commune sera transformée et rénovée sans extension. Les surfaces et volumes existants seront utilisés au mieux pour donner de bonnes conditions de travail pour le personnel et prévoir les besoins futurs pour un horizon de 15 ans. Le crédit de construction est réduit de CHF 500'000.-.

4. Conclusion

La COFIN ne donne aucune recommandation sur le vote du présent préavis, elle souhaite, pour le bien des finances communales, que son amendement soit accepté.

Cugy, le 9 juin 2010

Jane Meylan

Samuel Droguet
Rapporteur

Charles Leu

Cédric Margot

Philippe Muggli